

04 Sep 2026 -11:54

Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 4 septembre 2026, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Modification de la législation en matière de marchés publics concernant les services de valorisation aux fins de résolution

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics en ce qui concerne les services de valorisation aux fins de résolution.

L'avant-projet vise à transposer l'article 2 la directive européenne 2026/806 modifiant la directive 2014/59/UE en ce qui concerne les mesures d'intervention précoce, les conditions de déclenchement d'une procédure de résolution et le financement des mesures de résolution, et la directive 2014/24/UE en ce qui concerne les services de valorisation en cas de résolution.

Pour ce faire, l'avant-projet de loi modifie la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics afin de faciliter la désignation d'experts chargés d'effectuer différentes valorisations des établissements bancaires. Il insère à l'article 28 de cette loi, une exclusion spécifique concernant, d'une part, les marchés publics de services de valorisation aux fins de la résolution et, d'autre part, la valorisation visant à déterminer si les actionnaires et les créanciers auraient bénéficié d'un meilleur traitement si l'établissement soumis à une procédure de résolution avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://premier.be>
contact@premier.be

Anne LaureMouligneaux
Porte-parole (FR)
anne-laure.mouligneaux@premier.be

PhilippeKerckaert
Porte-parole (NL)
philippe.kerckaert@premier.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Plafonnement de l'indexation : modification du régime de pension d'invalidité des ouvriers mineurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'article 4 de l'arrêté royal du 19 novembre 1970 relatif au régime de pension d'invalidité des ouvriers mineurs.

L'article 81 de la loi-programme du 30 mai 2026 a institué des mesures visant à limiter temporairement l'indexation de certaines prestations sociales (« centenindex »).

Dans ce contexte, le projet d'arrêté royal vise les pensions d'invalidité des ouvriers mineurs. L'objectif est d'adapter le montant de base de la pension d'invalidité du mineur de fond marié afin que le nouveau coefficient d'indexation du 1er septembre 2026 et les futurs coefficients d'indexation puissent continuer à s'appliquer au montant de base de la pension d'invalidité auquel le "centenindex" s'applique effectivement (en raison d'un montant mensuel indexé supérieur à 2 000 euros).

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Exigences en matière d'accessibilité dans la passation des marchés publics

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant les exigences en matière d'accessibilité dans la passation des marchés publics.

Le projet vise à transposer les articles 24.1 et 25 de la directive européenne 2019/882 relative aux règles d'accessibilité des produits et des services dans la réglementation relative à la passation des marchés publics. À cette fin, il est précisé dans les arrêtés "passation" que, lorsque des exigences d'accessibilité sont prévues par le droit européen et/ou le droit belge, celles-ci doivent obligatoirement être respectées par les adjudicateurs. Le projet prévoit également que la conformité à des normes harmonisées, à des spécifications techniques ou à certaines de leurs parties fait naître une présomption de conformité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et l'arrêté royal du 18 juin 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, concernant des exigences en matière d'accessibilité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://premier.be>
contact@premier.be

Anne LaureMouligneaux
Porte-parole (FR)
anne-laure.mouligneaux@premier.be

PhilippeKerckaert
Porte-parole (NL)
philippe.kerckaert@premier.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Plan global : droit de tirage sur la provision interdépartementale « ex-fonds de sécurité »

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé huit projets d'arrêté royal relatifs au droit de tirage sur la provision interdépartementale « ex-fonds de sécurité ».

Après avoir obtenu l'accord du Conseil des ministres le 2 juin 2023 concernant la disponibilité budgétaire des fonds repris dans la provision interdépartementale « ex-fonds de sécurité » et son autorisation de recourir annuellement au droit de tirage pour les années 2023 à 2027 en vue de financer des projets d'accompagnement de travaux d'intérêt général, de peines de travail, de formation ou de traitement dans le cadre d'une mesure judiciaire ou des projets d'exécution d'une mission qui sont gérés par les communautés, les projets concernent plus précisément la demande d'autorisation du droit de tirage pour l'année 2026.

Les crédits nécessaires sont octroyés aux organisations retenues par la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone, ainsi que l'Institut national de criminalistique et de criminologie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à [Conseil des ministres du 4 septembre 2026](#)

Rapport relatif à l'intégration des objectifs de développement durable dans les notes de politique générale

À la demande du ministre chargé du Développement durable , Jean-Luc Cruck, le Conseil des ministres a pris connaissance du rapport sur l'intégration des objectifs de développement durable (SDG, « sustainable development goals ») et de l'analyse des écarts dans les notes de politique générale de 2026, afin de préparer les notes de politique générale suivantes.

À la demande de la réunion des directeurs de la politique générale, les cabinets fédéraux ont été invités à intégrer un chapitre consacré aux objectifs de développement durable (SDG) des Nations unies dans leurs notes de politique générale.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large visant à renforcer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies en Belgique, tout en améliorant la visibilité, la cohérence et le suivi des contributions des différentes politiques publiques à la réalisation des SDG.

Le ministre chargé du Développement durable s'est par ailleurs engagé à soumettre au gouvernement un rapport contenant des recommandations ainsi qu'une méthode de travail destinée à intégrer plus systématiquement le développement durable dans les notes de politique générale de l'ensemble des membres du gouvernement.

Dans cette perspective, l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD) a réalisé une analyse systématique des notes de politique générale 2026 afin d'évaluer dans quelle mesure les SDG, ainsi que l'approche fondée sur l'analyse des écarts, y sont explicitement pris en compte.

Les résultats de cette analyse révèlent que, bien que les SDG fassent désormais partie intégrante de la politique fédérale en tant que concept, leur traduction opérationnelle en actions concrètes pour combler les écarts identifiés (« gaps ») peut encore s'améliorer. L'IFDD a dès lors formulé une série de recommandations pour les prochaines notes de politique générale de 2027.

Le Conseil des ministres prend acte du rapport et des recommandations de l'IFDD.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la
Transition environnementale, chargé du Développement
durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

Amandine Dupont
Porte-parole (NL)
amandine.dupont@crucke.fed.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Marché public pour des services de gardiennage au SPF Intérieur et à Fedasil

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin et de la ministre de l'Asile et la Migration Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à des services de gardiennage, pour le compte du SPF Intérieur et de Fedasil.

Le marché est divisé en quatre lots :

- prestations de gardiennage en Région de Bruxelles-Capitale
- prestations de gardiennage pour la Région flamande
- prestations de gardiennage pour la Région wallonne
- prestations de gardiennage pour le Centre de crise national du SPF Intérieur

Le marché à bordereau de prix sera passé via une procédure négociée directe avec publication préalable. Il a une durée de quatre ans avec possibilité de prolongation unique d'un an.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Marchés publics au profit de la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de six marchés publics au profit de la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- un achat ponctuel de tentes exosquelettes (en 2026 et 2028), suivi d'un contrat pluriannuel (pour la durée de vie du matériel) pour l'entretien, les réparations et l'achat de pièces de rechange nécessaires au maintien en condition du patrimoine acquis
- la rénovation et l'élargissement de la piste secondaire de la base aérienne de Florennes
- un marché ponctuel pour la construction d'un nouveau bâtiment administratif et d'instruction au Camp de Lombardsijde, à Nieuport
- l'acquisition de deux systèmes de leurre passif type "Floating decoy" pour les M-frégates actuelles
- la réalisation et l'exécution de campagnes publicitaires cross-média via une agence publicitaire avec service intégral au profit de la Défense
- la maintenance programmée de trois chasseurs de mines tripartite belges et de trois chasseurs de mines tripartite néerlandais en vue de leur transfert vers la Bulgarie

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Modification concernant l'obligation d'être titulaire d'une carte professionnelle

Sur proposition de la ministre des Indépendants Éléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 février 2003 dispensant certaines catégories d'étrangers de l'obligation d'être titulaires d'une carte professionnelle pour l'exercice d'une activité professionnelle indépendante.

Le projet d'arrêté royal vise à modifier l'article 1er, 4°, de l'arrêté royal du 3 février 2003, lequel fixe les catégories d'étrangers dispensés de l'obligation d'être titulaires d'une carte professionnelle afin d'exercer une activité indépendante en Belgique. L'actuel article 1er, 4°, vise les « réfugiés reconnus en Belgique ».

Ces termes doivent être remplacés par « bénéficiaires d'une protection internationale reconnus en Belgique », conformément au règlement UE 2024/13471. Ce règlement harmonise les conditions pour bénéficier d'une protection internationale dans les États membres de l'Union européenne. Pour être conforme à ce texte, l'arrêté royal doit donc parler de « bénéficiaires d'une protection internationale » et non de « réfugiés ». La catégorie des « bénéficiaires d'une protection internationale » réunit les bénéficiaires du statut de « réfugiés » et les bénéficiaires du statut de « protection subsidiaire ».

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Éléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://simonet.belgium.be>
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
+32 477 38 45 01
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegheer
Porte-parole (NL)
+32 475 90 43 08
ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Assentiment au Protocole au Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole au Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama, fait à Washington le 7 septembre 1977.

Le Protocole est un instrument multilatéral ouvert à l'adhésion de tous les États du monde. Il complète le Traité bilatéral entre les États-Unis d'Amérique et la République du Panama relatif à la neutralité permanente et au fonctionnement du canal de Panama.

Les États adhérents reconnaissent et acceptent le régime de neutralité permanente du canal tel qu'établi par le Traité, et s'associent à ses objectifs. Ils s'engagent à respecter ce régime aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, et à veiller à ce que leurs navires en observent strictement les règlements.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à [Conseil des ministres du 4 septembre 2026](#)

Cotisations de sécurité sociale finançant le régime des vacances annuelles des travailleurs manuels

Sur proposition du ministre de l'Emploi David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de dispositions concernant les cotisations de sécurité sociale finançant le régime des vacances annuelles des travailleurs manuels pour la période du 1er octobre 2026 au 31 décembre 2033.

A la suite de la crise sanitaire et énergétique des dernières années, afin de garantir les droits aux congés payés des travailleurs, un certain nombre d'arrêté royaux ont été adoptés, dans lesquels il était prévu que les jours de chômage temporaire pour cause de force majeure étaient exceptionnellement assimilés à des jours de travail. Ces mesures ont fait fortement diminuer les réserves du régime des vacances annuelles des ouvriers. Il est donc essentiel de renforcer le financement du régime afin qu'il puisse résister aux aléas futurs

Le projet d'arrêté royal a pour objet de modifier temporairement les dispositions concernant les cotisations de sécurité sociale finançant le régime des vacances annuelles des travailleurs manuels en vue de couvrir les dépenses résultant de la prise en considération des jours assimilés dans les pécules de vacances des ouvriers.

Sont dès lors augmentées temporairement pour la période du 1er octobre 2026 au 31 décembre 2033 inclus :

- la cotisation patronale trimestrielle prévue à l'article 3 de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 et à l'article 38 de la loi du 29 juin 1981
- la cotisation des travailleurs prévue à l'article 15 de l'arrêté royal du 30 mars 1967
- pour le secteur du diamant, la cotisation prévue à l'article 4 de l'arrêté royal du 15 janvier 1971

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à [Conseil des ministres du 4 septembre 2026](#)

Constitution d'un consortium européen pour des infrastructures de recherche (ERIC EMPHASIS)

Sur proposition de la ministre chargée de la Politique scientifique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la création d'une infrastructure de recherche « European Infrastructure for Multi-scale Plant Phenomics and Simulation » (EMPHASIS-ERIC), hébergée au sein du Vlaams Instituut voor Biotechnologie (VIB).

EMPHASIS est une infrastructure de recherche européenne dédiée au phénotypage des plantes, c'est-à-dire l'étude des caractéristiques observables des plantes (croissance, rendement, résistance à la sécheresse, résistance aux maladies, etc.) et de leurs interactions avec leur environnement.

EMPHASIS permettra de coordonner et renforcer les synergies entre les installations de phénotypage végétal à travers l'Europe, d'en faciliter l'accès et d'harmoniser certaines méthodes et standards de recherche, et contribuera à relever des défis majeurs liés à la sécurité alimentaire, à la durabilité, à la résilience climatique et à la santé.

Le Conseil des ministres marque son accord sur la soumission de la demande de création d'EMPHASIS-ERIC auprès de la Commission européenne, via la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne, conformément à la procédure en vigueur.

Un ERIC est une entité juridique établie par décision de la Commission Européenne, qui permet à plusieurs États membres de créer et de gérer une infrastructure de recherche. EMPHASIS serait le premier ERIC établi sur le territoire belge, au sein du VIB, dont l'expertise déjà reconnue internationalement se verra encore renforcée par son statut d'établissement hôte de cette infrastructure.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Budget global 2026 pour les spécialités pharmaceutiques

Sur proposition du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2026 des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques.

Le projet d'arrêté royal fixe le budget global des moyens financiers pour les spécialités pharmaceutiques pour l'exercice 2026 à 6.734.045.000 euros.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2026 des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et l'impact des éléments du budget annuel qui n'ont pas ou pas entièrement produit leurs effets

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Budget global 2026 pour le financement des hôpitaux

Sur proposition du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2026, le budget global pour le Royaume pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Le projet d'arrêté royal fixe le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux pour l'exercice 2026 à 11.987.229.033 euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 décembre 2025 fixant, pour l'exercice 2026, le budget global pour le Royaume pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2026

Marché public relatif à la désignation d'avocats (cabinets d'avocats)

Sur proposition de la ministre de l'Asile et de la Migration Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public relatif à la désignation d'avocats (cabinets d'avocats) en vue de représenter l'État belge dans les litiges relatifs à l'application de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès du territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration,
et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des
Grandes villes
Finto
Boulevard du Jardin botanique 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanbossuyt.belgium.be>
info@migratie-mi.be

Sophie Jans
Porte-parole adjoint
sophie.jans@migratie-mi.be